

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 001-210101739-20260209-2026_028_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Mise à disposition de la salle l'Expo entre la ville de Gex et l'association Gex Vita Gym, pour la période du 2 février 2026 au 1er février 2031 (3.6.)**

Service : Population (PG-DQ)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la demande de l'association Gex Vita Gym en date du 05 Juin 2025, sollicitant la mise à disposition de la salle l'Expo, sis 39 rue Ernest Zégut et appartenant à la ville de Gex,

VU la convention de mise à disposition jointe à la présente,

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer les rapports entre la commune et l'association Gex Vita Gym,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** la convention de mise à disposition précitée avec l'association Gex Vita Gym, pour une durée de 5 années, du 02 février 2026 au 1er février 2031. La mise à disposition se fait à titre gracieux et représente un avantage en nature.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 9 février 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 février 2026 et publiée le 10 février 2026.

